

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 janvier 2020

Réunion du Conseil Municipal, à la mairie, lundi 8 janvier 2020 à 19 heures sous la présidence de Mme Laurence Corson, Maire.

Etaient présents : P. Basset, A-M. Brigant, P. Cocguen (adjoint), J-P. Colas (adjoint), L. Corson (mairie), F. Hervé (adjoint), E. Léauté, G. Le Baron, I. Le Peuch, N. Mahiout, B. Maul.

Etaient absents : M. Guyomard, M. Le Guillou, X. Le Moal (pouvoir à L. Corson).

Un secrétaire de séance est nommé en la personne de : P. Cocguen.

Ordre du jour

1. Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : demande.

1. Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : demande.

a) Désamiantage et de destruction de l'ancienne cantine scolaire.

Madame le Maire rappelle le projet de désamiantage et de destruction de l'ancienne cantine scolaire située « rue des Ecoles ». Cette démolition permettrait une meilleure accessibilité au service public (maison des assistantes maternelle, école primaire et salle polyvalente). De plus, ce vieux bâtiment inutilisé et délabré, en plus de dévaloriser l'image du centre bourg, masque la MAM et l'école.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 24.640,00 € HT (29.568,00 € TTC).

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le projet de « désamiantage et démolition de l'ancienne cantine » pour un montant de 24.640,00 € HT.

- **D'ADOPTER** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	24.640,00 €	DETR	7.392,00 €
		Autofinancement	17.248,00 €
TOTAL	24.640,00 €	TOTAL	24.640,00 €

- **DE SOLLICITER** une subvention de 7.392,00 € au titre de la DETR, soit 30% du montant du projet.

- **DE CHARGER** le maire ou son représentant de toutes les formalités.

➤ Accord à l'unanimité.

b) Création d'un parking en lieu et place de l'ancienne cantine scolaire.

Madame le Maire évoque le projet de création d'un parking en lieu et place de l'ancienne cantine scolaire inutilisée et délabrée située « rue des Ecoles ». Cet équipement permettrait d'offrir aux administrés un lieu de stationnement judicieux pour accéder en toute sécurité aux différents services publics (maison des assistantes maternelle, école primaire et salle polyvalente).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 13.144,53 € HT (15.773,44 € TTC).

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le projet de « Création d'un parking aux abords de la maison des assistantes maternelle, de l'école primaire et de la salle polyvalente » pour un montant de 13.144,53 € HT.
- **D'ADOPTER** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	13.144,53 €	DETR	4.600,59 €
		Autofinancement	8.543,94 €
TOTAL	13.144,53 €	TOTAL	13.144,53 €

- **DE SOLLICITER** une subvention de 4.600,59 € au titre de la DETR, soit 35% du montant du projet.
- **DE CHARGER** le maire ou son représentant de toutes les formalités.

➤ Accord à l'unanimité.

c) Construction d'un nouveau préau de 70 m² dans la cour de l'école élémentaire.

Madame le Maire informe du projet de construction d'un nouveau préau de 70 m² dans la cour de l'école élémentaire, en extension du bâtiment principal (salles de classe et bibliothèque) et à proximité du bac à sable. Ce carport remplacera l'actuel qui, en plus d'être non fonctionnel, est insuffisant en capacité d'accueil.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 14.700,00 € HT (17.640,00 € TTC).

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le projet de « Construction d'un nouveau préau de 70 m² dans la cour de l'école élémentaire » pour un montant de 14.700,00 € HT.
- **D'ADOPTER** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	14.700,00 €	DETR	4.410,00 €
		Autofinancement	10.290,00 €
TOTAL	14.700,00 €	TOTAL	14.700,00 €

- **DE SOLLICITER** une subvention de 4.410,00 € au titre de la DETR, soit 30% du montant du projet.
- **DE CHARGER** le maire ou son représentant de toutes les formalités.

➤ Accord à l'unanimité.

Séance levée à 19H20,
Le secrétaire de séance,
Philippe COCQUEN.

